

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 17 avril 2020 à distance (vidéoconférence)

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 20 MARS 2020

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 08 novembre 2017.

2. MP ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE – MS VISIO – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du lot 1 « Licences Microsoft Visio » selon l'offre de la société Bechtle, pour un montant de 1.412,31 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire, article 351/123-13.

3. MP ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE DIVERS – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du lot 1 « 7 combinés fax » selon l'offre de la société Bechtle, pour un montant de 1.457,33 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 2 « 10 points d'accès wifi » selon l'offre de la société CEIN, pour un montant de 1.230,00 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 3 « Armoire réseau » selon l'offre de la société Open IT, pour un montant de 234,21 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 5 « 4 alimentations auxiliaires serveur » selon l'offre de la société ComputerLand, pour un montant de 549,34 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire, article 351/123-13.

4. MP ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE – SERVEUR MAIL – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande « Achat matériel informatique hébergement emails » selon l'offre de la société OpenIT, pour un montant de 13.057,23 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/742-53.

5. MP ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE – LICENCE LOGICIEL MAIL – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande « Achat licences logiciel mail » selon l'offre de la société Computic, pour un montant de 27.426,67 € TVAC d'installation et 353,42 € de frais mensuels pour une durée de 5 ans ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/742-53 (installation) et au budget ordinaire, article 351/123-13 (frais mensuels).

6. MP ACHAT 50 TIB AMBULANCE – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 50 TIB ambulance complètes selon l'offre de la société Sioën de Ardoois, pour un montant de 13.666,95 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/744-51.

7. RÉPARATION URGENTE – ECHELLE DINANT – APPROBATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'échelle de Dinant auprès de la Sprl DL Services de De Haan, pour un montant de € 3.496,16 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/745-98 ; De faire ratifier la présente décision par le Conseil de zone lors de sa prochaine réunion.

8. FACTURE AMBULANCE – RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir la facture A19-11310, considérant qu'il y a bien eu contact avec le patient et que le système de facturation est donc bien applicable.

9. FRAIS DE TÉLÉPHONIE – DÉCLARATION DE CRÉANCE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter le paiement de la créance de 180 € déclarée par un agent pour des frais de GSM de 2019 ; D'imputer ce paiement sur le budget 2020, article 351/123-11.

10. INFORMATION – ACCÈS AU REGISTRE NATIONAL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'acter que le service Comptabilité de la zone a accès au Registre National depuis le 3 avril 2020.

11. PERSONNEL ADMINISTRATIF -RECRUTEMENT INFORMATICIEN – ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'engager un informaticien gradué à temps plein pour les services administratifs de la Zone de Secours DINAPHI dans le cadre d'un contrat d'un an, date à déterminer, au grade et barème B1, avec une ancienneté pécuniaire d'environ 13 ans (à justifier) ; De verser la candidature du deuxième candidat dans une réserve de recrutement pour une durée de 3 ans.

12. PERSONNEL ADMINISTRATIF – DISPENSE DE SERVICE ET TITRES-REPAS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir l'octroi des titres-repas aux deux techniciennes de surface pour les jours de dispense de travail imposés suite à la pandémie de Covid-19 ; De charger le service RH de déclarer correctement le paiement de ces titres-repas afin d'être en règle vis-à-vis de l'ONSS.

13. PERSONNEL ADMINISTRATIF – TÉLÉTRAVAIL – INDEMNITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir le principe du télétravail pour le personnel administratif de la zone durant la période de confinement imposée par le Gouvernement fédéral ; De ne pas accorder d'indemnité de télétravail.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

